Greffe
du Tribunal de Commerce de
NIORT
38 rue Marcel Paul
BP 8818
79028 NIORT CEDEX 9

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

SARL ABC CABINET MEGANE
91 BD DES APANDELLES
79180 CHAURAY

Dépôt effectué par :

Sté d'Exercice Lib.Act.Simpli. SOCIETE
142 RUE AMPERE
79180 CHAURAY

Numéro RCS : NIORT B 422 350 827 (1519/1998B00073)

Pièces déposées le 10/12/2003 Numéro : 2301426

pv d assemblee du **29/10/2003**
- CONTINU MALGRE PERTE 1/2 CAP

Le Greffier,

ABC CABINET MEGANE
Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 €
Siège Social : 91, boulevard des Arandelles – 79180 CHAURAY
R.C.S. NIORT 422.350.827

COPIE
certifiée conforme
Le Gérant

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 29 OCTOBRE 2003

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NIORT
10 DEC. 2003
GREFFE

L'an deux trois,
Le 29 octobre à 19 heures.

La soussignée Madame Roseline VAILLEUX, associée unique de la société "ABC CABINET MEGANE", société à responsabilité limitée, au capital de 8 000 €, divisé en 80 parts de 100 € chacune, en sa qualité de gérante,

A pris les décisions ci-après relatives à :

- Décision à prendre en application de l'article L 223-42 du Code de Commerce : dissolution anticipée ou non de la société,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique, sur la base du rapport de gestion qu'elle a rédigé, délibérant en application des dispositions de l'article L 223-42 du Code de Commerce, après examen de la situation de la société telle qu'elle ressort des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2002, approuvés le 30 juin 2003, et desquels il résulte que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, décide la continuation de la société.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique confère tous pouvoirs au porteur du présent procès-verbal certifié conforme, à l'effet d'accomplir toutes les formalités qu'il conviendra.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Madame Roseline VAILLEUX